

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 18 février 2013

Délibération n° CA 2013-02.11

Avis sur les 3 candidats retenus par le comité de sélection pour le poste de  
Directeur de l'établissement public du Parc national des Calanques

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 331-8 et R. 331-23 ;  
Vu le décret n° 2012-507 du 18 avril 2012 créant le Parc national des Calanques ;  
Vu l'arrêté ministériel du 4 décembre 2012 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Calanques, modifié par l'arrêté du 20 décembre 2012 ;  
Vu la délibération CA 2013-01.05 du 14 janvier 2013 portant désignation des 3 membres du Conseil d'Administration participant au comité de sélection du Directeur de l'établissement public du Parc national des Calanques.

Le 14 janvier 2013, lors du Conseil d'Administration inaugural, trois membres ont été désignés pour faire partie du comité de sélection pour le poste de Directeur de l'établissement public du Parc national des Calanques : Madame Danielle MILON, Présidente du Conseil d'Administration du Parc national des Calanques ; Madame Laure-Agnès CARADEC, conseillère municipale de la commune de Marseille ; Madame Denise BELLAN-SANTINI, Présidente du Conseil scientifique du Parc national.

Le comité de sélection était en outre composé de : Monsieur Louis LAUGIER, Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Monsieur Laurent FAYEIN, membre du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, Monsieur Guillaume SELLIER, Directeur de l'établissement public du Parc national de Port-Cros.

Le comité de sélection s'est réuni une première fois le 22 janvier 2013 afin de procéder à l'examen des 29 candidatures reçues dans le délai imparti. A l'issue de la séance, 8 candidats ont été sélectionnés pour être auditionnés.

Le comité de sélection s'est réuni une seconde fois le 5 février 2013 en Préfecture des Bouches-du-Rhône afin de procéder à ces auditions. A l'issue de cette séance, le comité a retenu les 3 candidats ci-après, qui lui sont apparus comme ayant le savoir, le savoir-être et le savoir-faire répondant à la mission définie pour ce poste :

- Monsieur François BLAND, Directeur territorial à l'Office National des Forêts Ile-de-France et Nord-Ouest,
- Monsieur Thierry CANTERI, Directeur du Parc Naturel Marin de l'Iroise,
- Monsieur Didier OLIVRY, Directeur du Parc Naturel Régional de Camargue.

Le Conseil d'administration, après en avoir entendu la présentation des forces et des faiblesses de chacun des trois candidats et en avoir délibéré, a donné un avis favorable à l'unanimité moins une abstention sur le choix du comité de sélection.

Le Directeur par intérim s'assure de l'exécution de la présente délibération.

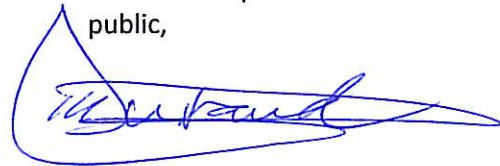
Fait à Marseille le 18 février 2013

La Présidente du Conseil d'Administration,



**Danielle MILON**

Le Directeur par intérim de l'établissement  
public,



**Benjamin DURAND**